

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 162/SLAG modifiant le décret n° 71-344 du 6 mai 1971 instituant une prime spéciale d'équipement hôtelier dans les territoires d'outre-mer (JORF n° 247 du 20 octobre 1974, page 10770) ,[Arrêté de promulgation 162/SLAG du 31 janvier 1975.

n° 162/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 octobre 1974

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro
10 février 1975

VISAS

Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi-n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n°46 du 14 février 1968 relatif aux attributions au Haut-Commissaire de la République dans ce territoire.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, le décret n° 74-869 du 17 octobre 1974 modifiant le décret n° 71-344 du 6 mai 1971 instituant une prime spéciale d'équipement hôtelier dans les territoires d'outre-mer. JORF n° 247 du 20 octobre 1974, page 10770). Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le décret promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué ou, au besoin, sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République Bress le Haut-Commissaire adjoint

EAN FP ROMEND